



Compte-rendu du Comité de rivière - 2 octobre 2009 à Méjannes-le-Clap -

Les Membres du Comité de rivière

Mme VINOT Chantal	Conseil régional Languedoc Roussillon	Présente
	Conseil régional Rhône Alpes	
M. VERDIER Yvan	Conseil Général du Gard	Présent
M. PISSAS Alexandre	Conseil Général du Gard	Excusé
M. MANIFACIER Jean-Paul	Conseil Général de l'Ardèche	Excusé
M. DE LESCURE Jean	Conseil Général de la Lozère	Excusé
M. MOURARET Joël	Syndicat mixte ABCèze	Présent
M. ROUSTAN Max	SCOT Pays des Cévennes	Excusé
M. LEGROS Gérard	Communauté de communes Hautes Cévennes	Présent
M. MARC Jacques	Communauté de communes Cévennes Actives	Excusé
M. JOLIVET Joël	Communauté de communes du pays de Cèze	Présent
M. PIALET Daniel	Communauté de communes du Ranc d'Uzège	Excusé
M. DUMAS Patrick	Communauté de communes Vivre en Cévennes	Excusé
M. BONNEFOND Martial	Communauté de communes Valcèzard	Présent
M. EKEL Dominique	Communauté de communes du Grand Lussan	Excusé
M. KLEIN Jean-Denis	Communauté de communes du Val de Tave	Excusé
M. CHAPELET Jean-Yves	Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc	Excusé
M. PIALET Michel	Communauté de communes du Pays de Jalès	Présent
M. BOISSIN Serge	Communauté de communes Cèze sud	Présent
M. BROCHE Philippe	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Languedoc Roussillon	Excusé
M. ZINSSTAG Georges	Chambre d'agriculture du Gard	Excusé

M. FABRE Rémy	Chambre d'agriculture de l'Ardèche	Excusé
M. CLUCHIER Pierre	Fédération des Caves Coopératives du GARD	Présent
M. CHARMASSON André	Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants	Excusé
M. MEJAN Yves	Fédération de pêche du Gard	Excusé
M. BERTRAND Alain	Fédération de pêche de la Lozère	Excusé
Mme CESPEDES Gaby	Fédération de l'Hôtellerie de plein air	Présente
Mme DUMAS Suzanne	Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature	Présente
M. LOUIS Claude	Languedoc Roussillon Nature Environnement	Excusé
M. VAYSSADE Bernard	Consommation Logement et Cadre de Vie	Présent
M. LOMBARDO Michel	Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents	Présent
Mme BANNWARTH Annick	Comité départemental de canoë-kayak du Gard	Présente
	DIREN Languedoc Roussillon	Excusé
	DISE du Gard	Excusé
	MISE de L'Ardèche	Excusé
	MISE de la Lozère	Excusé
M. LEROUX Gwénohé	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Présent
M. ROBIN Mathieu	ONEMA du Languedoc Roussillon	Présent
	Parc National des Cévennes	Excusé

Personnes assistant à la séance :

M. Violaine UYUNI-REYES, Conseil Général du Gard
M. Stéphane JOUVE, Fédération de Pêche du Gard
M. Jean-Christophe CAMPREDON, Commune de Bagnols-sur-Cèze
Mme Frédérique CANCEL, Conseil Régional Languedoc-Roussillon
M. REY, Commune de Méjannes-le-Clap
Mme Muriel VANDERCHMITT, Chambre d'Agriculture du Gard
Mme Edith VIER, Ginger environnement
M. Anthony LAURENT, Syndicat Mixte ABCèze
Mme Maud CLAVEL, Syndicat Mixte ABCèze

Personnes excusées :

M. MARTINEZ, Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
Mme Christine BENOIT, Conseil Général de l'Ardèche
Mme BOFFELLY, Chambre d'Agriculture de l'Ardèche
M. Claude MASSE, Commune de Bagnols-sur-Cèze

Mme VINOT, Maire de Méjannes-le-Clap et Conseillère Régionale accueille les membres du comité de rivière.

Mme CLAVEL rappelle que lors du Comité de Rivière du 3 février 2009, il avait été créé trois commissions thématiques : lutte contre les inondations et préservation du milieu naturel, gestion quantitative de la ressource, lutte contre les pollutions et qualité des eaux.

Ces commissions thématiques se sont réunies en juillet dernier pour travailler sur les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du contrat.

- cf annexe 1 : compte-rendu des commissions thématiques -

1. Commission « Lutte contre les pollutions et qualité des eaux »

- Rappel du diagnostic

Mme CLAVEL présente rapidement les grandes lignes du diagnostic sur cette thématique.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

- Compte-rendu de la commission

Mme DUMAS a été désignée rapporteur par les membres de la commission. Elle présente donc le compte-rendu de cette réunion.

Elle précise tout d'abord que le principal problème en terme de pollution sur le bassin versant est la pollution domestique. En effet il reste de gros effort à faire sur l'assainissement des collectivités, mais aussi sur l'assainissement autonome, en particulier pour les campings.

On note aussi des interrogations sur les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires.

La qualité de l'eau est aussi dépendante de la température de l'eau et de l'importance des débits. Ainsi les actions liées à la gestion quantitative de la ressource pourront avoir un impact positif sur l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les objectifs importants sur cette thématique sont une amélioration de la qualité bactériologique, la sécurisation de l'AEP et le travail sur la diminution des risques de pollution diffuse. Les points pénalisants pour l'avancement des actions sur cette problématique risquent d'être les difficultés de financement des collectivités. Elle conclue en disant que l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques profitera à tous les usages.

- Actions et priorisation

Mme CLAVEL présente les objectifs et les actions liées à l'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que les priorités qui ont été données pour hiérarchiser ces actions.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

Mme CLAVEL rappelle qu'une qualité bactériologique satisfaisante des cours d'eau est capitale pour les enjeux économiques et touristiques.

Mme CESPEDES précise que le contrôle des assainissements des campings est en cours et qu'un questionnaire sur le sujet leur a été envoyé. Des analyses sur la qualité de l'eau de baignade

sont d'ailleurs réalisés tous les quinze jours en été.

Elle évoque avec Mme DUMAS les risques de fermeture de baignade si les assainissements ne sont pas conformes.

M. CLUCHIER met en avant les inégalités entre professionnels en ce qui concerne l'assainissement des caves viti-vinicoles. En effet, contrairement aux caves coopératives, les caves particulières ne font l'objet d'aucun contrôle.

Il souligne également l'absence de norme pour le lavage des machines.

M. CAMPREDON ajoute que le problème principal de ces bornes est souvent l'utilisation qui en est faite. Il faudrait que les agriculteurs soient formés à leur utilisation.

M. VAYSSADE s'interroge sur le niveau de données sur les activités minières.

Mme CLAVEL lui répond que l'on ne possède que des données très fragmentaires, d'où la nécessité de réaliser une étude spécifique sur le sujet.

M. JOLIVET rappelle la problématique de la fermeture des mines d'asphalte sur le Rébézou à Saint-Jean-de-Maruéjols.

M. CAMPREDON souhaiterait connaître les délais des aides AEP/assainissement.

M. LEROUX répond que le 9ème programme de l'Agence de l'Eau prend fin en 2012.

M. LOMBARDO évoque les risques liés à l'épandage des caves coopératives sur les captages d'eau potable.

Mme CLAVEL précise que la DDASS émet des préconisations dans le cadre des plans d'épandage pour pallier ce risque.

M. BOISSIN ajoute que le préfet ne valide les plans d'épandage qu'après rendu d'une étude hydrogéologique faite par un hydrogéologue agréé et avis positif de la DDASS.

M. CLUCHIER ajoute également que les contrôles sont très strictes.

M. JOLIVET met avant les interactions importantes du karst et des cours d'eau et donc l'impact des pollutions sur le karst dans l'atteinte des objectifs.

Mme DUMAS trouve le programme d'actions très intéressant et très ambitieux, elle espère que toutes les actions pourront être réalisées.

Mme CLAVEL répond que la priorité sera de travailler sur les problèmes les plus pénalisant actuellement. Elle ajoute que les communes sont interrogées sur leur capacité financière à réaliser ces actions.

2. Commission « Gestion quantitative de la ressource en eau »

- Rappel du diagnostic

Mme CLAVEL présente rapidement les grandes lignes du diagnostic sur cette thématique.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

M. BONNEFOND rapporte le problème des forages illégaux et du manque d'information faite par les foreurs sur la réglementation.

M. CAMPREDON évoque la difficulté technique de recenser et contrôler ces forages. Il fait aussi état des risques de pollution de nappe par retour d'eau.

M. BOISSIN rappelle le pouvoir de police du maire sur ce point.

M. CLUCHIER déclare que la plupart des forages agricoles sont déclarés, ne serait-ce que pour obtenir des subventions pour les réaliser.

Mme CLAVEL précise qu'il sera nécessaire de voir avec les services de l'Etat comment travailler avec eux pour améliorer la connaissance de ces forages.

Mme CANCEL dit que la DDEA pourra préciser ces points de réglementation. Il serait néanmoins

nécessaire de responsabiliser la population sur cette problématique et donc prévoir des actions de communication et d'animation (via les bulletins municipaux par exemple).

M. BOISSIN est un peu sceptique sur l'efficacité des actions de communication (voir les difficultés de responsabilisation de la population sur le tri sélectif).

M. JOLIVET évoque le cas de la répartition de la ressource sur l'Aven de Cal. Il est nécessaire qu'une instance gère ce type de problématique.

- Compte-rendu de la commission

Mme VANDERCHMITT a été désignée rapporteur par les membres de la commission. Elle présente donc le compte-rendu de cette réunion.

Elle évoque tout d'abord les problèmes liés au manque de connaissance (que ce soit au niveau des prélèvements ou des débits d'étiage), bien que les études en cours aient apportés certaines données.

Donc avant de mettre en place un plan d'actions, il sera nécessaire de pallier ce manque, en particulier en ce qui concerne les prélèvements individuels.

Sur les actions, on peut regretter le manque d'implication des ASA d'irrigation dans cette problématique qui les concerne au plus haut chef. Il reste encore à éclaircir la maîtrise d'ouvrage concernant la mise en place des stations hydrologiques.

Et pour la priorisation des actions pour les travaux sur les réseaux aep, il est proposé de cibler les communes les importantes et celles où le gain serait le plus important. On pourra aussi travailler avec les collectivités et les campings qu'ils le souhaitent sur des projets d'économie d'eau.

- Actions et priorisation

Mme CLAVEL présente les objectifs et les actions liées à la gestion quantitative de la ressource, ainsi que les priorités qui ont été données pour hiérarchiser ces actions.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

M. JOLIVET suggère que la moyenne vallée de la Cèze soit un secteur pilote pour la gestion de la ressource, vu qu'elle concentre la plupart des problématiques.

Mme CESPEDES rappelle que dans le cadre de l'autorisation de leur pompage les ASA d'irrigation devaient déterminer un débit minimum biologique, ce qui n'a jamais été fait.

M. JOLIVET aborde la question du changement climatique qui mènerait à une concentration des pluies et un réchauffement de l'atmosphère. De plus nous n'avons pas de données supérieures à 20 ans sur les pertes de la Cèze. Il est donc difficile de déterminer un modèle hydrologique. La gestion de la ressource devra pourtant être plus aiguisée dans les années à venir;

Mme DUMAS souligne que la substitution des prélèvements n'est pas une solution miracle. Souvent la nouvelle ressource est elle aussi liée au cours d'eau (karst) ou est dans une situation fragile également.

Mme CESPEDES voudrait savoir quel organisme s'occupe du contrôle du prélèvement du GIE de Chimie de Salindres.

Mme CLAVEL répond que c'est la DRIRE qui s'occupe de ce contrôle.

M. CAMPREDON pose la question du développement des filières d'assainissement autonomes alternatives qui pourrait permettre de faire des économies d'eau.

M. BONNEFOND répond que, concernant la réutilisation des eaux usées, le problème n'est pas technique, mais réglementaire.

Mme CANCEL présente l'appel à projet lancé par la Région Languedoc-Roussillon ayant pour objet la ville durable et en particulier les économies d'eau.

Mme DUMAS voudrait savoir si la commission qui attribue les fleurs aux villages fleuris prend en compte les efforts faits par les collectivités sur les économies d'eau.

M. VERDIER répond par l'affirmative et ajoute que le Conseil Général du Gard organise des formations spécifiques pour le personnel communal.

3. Commission « Lutte contre les inondations et préservation du milieu naturel »

- Rappel du diagnostic

Mme CLAVEL présente rapidement les grandes lignes du diagnostic sur cette thématique.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

- Compte-rendu de la commission

M. KLEIN a été désignée rapporteur par les membres de la commission. Elle présente donc le compte-rendu de cette réunion.

Il commence par rappeler l'intérêt du bassin versant en terme de milieux naturels remarquables. Mais il ajoute qu'il reste tout de même des thématiques sur les quelles travailler, en particulier la question du transport solide.

En ce qui concerne la lutte contre les inondations, certaines communes peuvent être très touchées lors des événements pluvieux. Il convient donc de bien sensibiliser les populations résidentes ou estivales des risques.

Il insiste sur le problème des digues sauvages, réalisées sans autorisations, qui peuvent avoir de graves conséquences. Il souhaiterait qu'un travail commun soit fait avec les services de l'Etat pour arriver à avancer sur ce point très important.

- Actions et priorisation

Mme CLAVEL présente les objectifs et les actions liées à la préservation des milieux et la lutte contre les inondations, ainsi que les priorités qui ont été données pour hiérarchiser ces actions.

- cf annexe 2 : diaporama de la présentation -

M. BOISSIN rappelle que le service des Domaines a la possibilité d'acheter des terrains en bord de Cèze, ce qui pourrait permettre de travailler plus facilement sur les zones d'expansion de crues et la mobilité du lit.

M. LOMBARDO aborde la problématique de la gestion des atterrissements.

Mme CLAVEL répond que le Syndicat Mixte ABCèze a réalisé une étude qui a abouti à un plan de gestion des bancs de graviers. Celui-ci sera mis en œuvre à partir de l'année prochaine.

M. CAMPREDON souligne l'importance de travailler à l'échelle du bassin versant sur la problématique inondation.

Mme CANCEL pense qu'il serait bien d'inclure une action relative au lien eau/aménagement du territoire (accompagnement du syndicat lors de l'élaboration des PLU, par exemple).

M. BOISSIN souligne le problème de l'alerte de crue faite par la préfecture. Le site internet est rapidement saturé en période de crise.